



**NATIONS
UNIES**



**Convention-cadre sur les
changements climatiques**

Distr.
GÉNÉRALE

FCCC/SBSTA/2007/13
21 septembre 2007

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

**ORGANE SUBSIDIAIRE DE CONSEIL SCIENTIFIQUE
ET TECHNOLOGIQUE**
Vingt-septième session
Bali, 3-11 décembre 2007

Point 4 de l'ordre du jour
Mise au point et transfert de technologies

**Rapport annuel du Groupe d'experts du transfert
de technologies pour 2007**

Note du Président du Groupe d'experts du transfert de technologies

Résumé

Conformément au mandat du Groupe d'experts du transfert de technologies (GETT), figurant dans l'appendice de l'annexe de la décision 4/CP.7, il est demandé au GETT de rendre compte chaque année de ses travaux à l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) et de soumettre à celui-ci pour adoption un programme de travail pour l'année suivante. La présente note rend compte des activités du GETT entre ses sessions de 2007; de sa onzième session, tenue à Bonn (Allemagne) en mai 2007; et d'une session spéciale tenue à Bangkok en juin 2007. Elle sera complétée par un additif consacré aux résultats de la douzième session du GETT, prévue à Bali (Indonésie) en novembre 2007, et aux activités organisées entre les sessions de septembre à novembre 2007.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. INTRODUCTION.....	1 – 5	3
A. Mandat.....	1 – 2	3
B. Contenu de la note.....	3 – 4	3
C. Mesures que pourrait prendre l’Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique.....	5	3
II. QUESTIONS D’ORGANISATION.....	6 – 7	3
A. Élection du Président et du Vice-Président.....	6	3
B. Désignation de nouveaux membres.....	7	3
III. MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE TRAVAIL DU GETT POUR 2007.....	8 – 40	4
A. Évaluation des besoins en matière de technologie.....	9 – 15	4
B. Information sur les technologies.....	16 – 19	6
C. Mécanismes.....	20 – 23	7
D. Renforcement des capacités.....	24	8
E. Questions intersectorielles.....	25 – 36	8
F. Collaboration avec d’autres groupes d’experts créés au titre de la Convention.....	37 – 40	11

I. Introduction

A. Mandat

1. La Conférence des Parties a créé, par sa décision 4/CP.7, le Groupe d'experts du transfert de technologies (GETT), dont les membres doivent être désignés par les Parties, dans le but de renforcer l'application du paragraphe 5 de l'article 4 de la Convention. Le mandat du GETT, qui figure dans l'appendice de l'annexe de cette décision, précise que le Groupe rendra compte chaque année de ses travaux à l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) et lui soumettra pour adoption un projet de programme de travail pour l'année suivante.
2. À sa douzième session, la Conférence des Parties a fait le point sur l'état d'avancement des travaux et examiné le mandat du Groupe d'experts, y compris le statut et le maintien de cet organe, conformément à sa décision 4/CP.7, et a décidé de proroger d'un an la durée du mandat du Groupe d'experts en conservant sa composition actuelle (décision 5/CP.12). À sa vingt-cinquième session, le SBSTA a approuvé les activités de suivi à entreprendre immédiatement (document FCCC/SBSTA/2006/INF.8, par. 57). À sa vingt-sixième session, le SBSTA a approuvé le programme de travail du GETT pour 2007 (FCCC/SBSTA/2007/4, par. 26).

B. Contenu de la note

3. La présente note rend compte des activités du GETT en 2007. Elle porte sur les résultats des activités organisées entre les sessions du Groupe; sur sa onzième session, tenue à Bonn (Allemagne) en mai 2007; et sur une session spéciale organisée parallèlement à l'atelier consacré aux bonnes pratiques de l'évaluation des besoins en matière de technologie, tenue à Bangkok en juin 2007. Elle sera complétée par un additif consacré aux conclusions de la douzième session du GETT, prévue à Bali (Indonésie) en novembre 2007, et aux activités prévues entre les sessions de septembre à novembre 2007.
4. À sa treizième session, la Conférence des Parties examinera le mandat du GETT, y compris, le cas échéant, le statut et le maintien de cet organe. Le présent rapport ne contient donc pas de programme de travail du GETT pour 2008.

C. Mesures que pourrait prendre l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

5. Le SBSTA souhaitera sans doute prendre note des informations contenues dans le présent document, examiner les recommandations du GETT et déterminer quelles autres actions pourraient être nécessaires pour promouvoir les activités de transfert de technologies dans le cadre de la Convention. Les Parties souhaiteront peut-être donner un avis sur les activités du GETT en 2007.

II. Questions d'organisation

A. Élection du Président et du Vice-Président

6. Conformément au paragraphe 6 de son mandat, le GETT a élu par consensus M. Chow Kok Kee (Malaisie) Président et M. Elmer Holt (États-Unis d'Amérique) Vice-Président du GETT pour 2007.

B. Désignation de nouveaux membres

7. À sa vingt-sixième session, le SBSTA a encouragé la tenue de consultations au sein des groupes régionaux en vue de désigner les membres de l'organe chargé d'examiner le transfert de technologies et

visé dans le projet de décision (FCCC/SBSTA/2007/4, annexe I, par. 3), en attendant l'adoption d'une décision sur cette question par la Conférence des Parties à sa treizième session.

III. Mise en œuvre du programme de travail du GETT pour 2007

8. Le GETT s'est félicité des contributions financières apportées par la Communauté européenne, les États-Unis d'Amérique, la Norvège, la Suède et l'Initiative technologie et climat (ITC), qui ont permis au Groupe d'exécuter son programme de travail pour 2007.

A. Évaluation des besoins en matière de technologie

9. Le programme de travail pour 2007 comprenait les activités suivantes dans le domaine des évaluations des besoins en matière de technologie:

a) Collaboration avec le secrétariat, le PNUE, le PNUD, le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et l'ITC pour l'organisation d'un atelier sur les meilleures pratiques à l'intention des Parties non visées à l'annexe I de la Convention qui réalisent leur évaluation des besoins en matière de technologie;

b) Examen du mandat concernant la préparation d'un document d'information pour l'atelier sur les bonnes pratiques concernant les évaluations des besoins en matière de technologie;

c) Finalisation du document, en tenant compte des observations formulées lors de l'atelier, et mise à la disposition des Parties réalisant des évaluations;

d) Examen du rapport de l'atelier préparé par le secrétariat (voir par. 12, ci-dessous);

e) Examen des résultats de l'atelier lors des travaux qui seront consacrés à la mise à jour du manuel du PNUD intitulé «Conducting Technology Needs Assessments for Climate Change» (Évaluer les besoins en matière de technologie dans la perspective des changements climatiques)¹;

f) Collaboration avec le Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention (GCE) à la mise au point d'un modèle de rapport pour les activités liées au transfert de technologies en application de la décision 4/CP.7 pour la deuxième communication nationale des Parties non visées à l'annexe I.

10. À la onzième session du GETT, le secrétariat a présenté une mise à jour de l'état d'avancement des travaux relatifs aux évaluations des besoins en matière de technologie réalisées par les Parties non visées à l'annexe I. Le secrétariat a signalé que le FEM avait fourni un appui à 94 Parties non visées à l'annexe I dans le cadre de son Financement complémentaire du renforcement des capacités dans des domaines prioritaires (également appelé «Phase II» ou «complément»), qui peut être utilisé pour effectuer les évaluations des besoins en matière de technologie. Parmi ces Parties, 80 bénéficient d'un appui du PNUD et 14 d'un appui du PNUE. En juin 2007, 34 évaluations des besoins en matière de technologie avaient été présentées par des Parties non visées à l'annexe I et peuvent être consultées sur le mécanisme d'échange d'informations techniques de la Convention (TT:CLEAR)². Certains membres ont indiqué que d'autres Parties avaient achevé leur évaluation des besoins en matière de technologie mais n'avaient pas encore présenté leur rapport. Le GETT a recommandé au SBSTA de rappeler aux Parties ayant effectué leur évaluation qu'elles devraient présenter leur rapport au PNUD et/ou au PNUE. En outre, le Groupe a

¹ http://ttclear.unfccc.int/ttclear/pdf/TNA/PNUD/TNA%20Handbook_Final%20version.pdf.

² <http://ttclear.unfccc.int/ttclear/jsp/index.jsp?mainFrame=../html/TNAStudies.html>.

souligné qu'il était important d'appliquer les directives données au FEM à la douzième Conférence des Parties concernant l'apport d'un financement aux Parties non visées à l'annexe I n'ayant pas effectué leur évaluation ou devant les mettre à jour, afin de permettre à ces Parties d'effectuer ou de mettre à jour leur évaluation dans le cadre de leur deuxième communication nationale (décision 3/CP.12).

11. À sa vingt-cinquième session, le SBSTA a prié le secrétariat d'organiser, en collaboration avec le GETT, un atelier sur les meilleures pratiques à l'intention des Parties non visées à l'annexe I qui s'attachent à évaluer les besoins en matière de technologie en collaboration avec le PNUE, le PNUD, le FEM et l'ITC (FCCC/SBSTA/2006/11, par. 80 a) ii)). L'atelier s'est tenu à Bangkok du 27 au 29 juin et a été organisé conjointement par le Ministère des ressources naturelles et de l'environnement de Thaïlande et la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique. Cet atelier avait pour objectif de diffuser les meilleures pratiques et les enseignements tirés des évaluations des besoins en matière de technologie parmi les experts désignés par les Parties non visées à l'annexe I qui procédaient à des évaluations de leurs besoins en matière de technologie, afin de leur permettre d'effectuer ces évaluations et d'établir leur rapport de manière appropriée, et de définir les besoins spécifiques et les actions concrètes qui pourraient aider les Parties à appliquer les résultats de leurs évaluations.

12. À la même session, le SBSTA a prié le secrétariat d'établir, en collaboration avec le GETT, un document de référence sur les bonnes pratiques concernant les évaluations des besoins en matière de technologie (FCCC/SBSTA/2006/11, par. 80 a) i)). L'objectif global de ce document est de réaliser une compilation et une synthèse des bonnes pratiques et des enseignements tirés des évaluations des besoins en matière de technologie effectuées jusqu'à présent par les Parties non visées à l'annexe I. Il devrait également servir de contribution aux débats de l'atelier mentionné au paragraphe 11 ci-dessus. Ce document sera révisé de manière à prendre en considération les observations faites par les participants à l'atelier et les débats entre ceux-ci. Le document définitif³ et le rapport de l'atelier⁴ seront mis à la disposition des participants à la vingt-septième session du SBSTA.

13. À sa onzième session, le GETT a débattu de l'objectif du document de référence et est convenu qu'il devrait s'agir d'un document distinct, auquel seraient progressivement intégrés les conclusions et les enseignements tirés de l'atelier. Certains membres ont proposé que le document présente les résultats des évaluations des besoins en matière de technologie dans un contexte plus large, par exemple en faisant ressortir les liens qui existaient entre les évaluations et les plans nationaux de développement, les communications nationales et les programmes d'action nationaux pour l'adaptation (PANA) au niveau global, et les liens entre les évaluations et la mise en œuvre des activités définies dans les évaluations au niveau local. Le Groupe a également recommandé de communiquer le document final au GCE en tant que contribution à l'atelier sur les bonnes pratiques en matière d'élaboration des communications nationales qui sera organisé par le GCE en septembre 2007 au Caire. Il a également été convenu que le document et les conclusions de l'atelier constitueraient des contributions utiles pour une mise à jour ultérieure du manuel du PNUD, notamment sur la manière de définir les besoins en matière de renforcement des capacités, et les procédures en vue de la mise en œuvre (notamment pour l'élaboration de propositions de projet).

14. Lors d'une session spéciale du GETT tenue parallèlement à l'atelier sur les évaluations des besoins en matière de technologie à Bangkok le 29 juin, le Groupe a examiné les conclusions de l'atelier. Les membres du Groupe se sont dit satisfaits de la structuration de l'atelier ainsi que de la participation active et du haut niveau de compétence des participants. Il avait donné lieu à des débats approfondis et à des réflexions utiles sur les succès obtenus et les difficultés auxquelles devaient faire face les Parties

³ FCCC/TP/2007/3.

⁴ FCCC/SBSTA/2007/11.

procédant aux évaluations de leurs besoins en matière de technologie. La participation active de représentants du secteur privé avait permis d'apporter quelques idées concrètes sur les moyens d'appliquer les conclusions des évaluations.

15. Des propositions d'actions ultérieures ont été faites lors des débats de la session spéciale, en particulier sur la structure de la formation consacrée à l'élaboration de propositions de financement de projets: certains membres ont suggéré que la formation devrait être plus longue et qu'il serait utile de lui donner une dimension sectorielle aux niveaux régional et national, notamment pour ce qui concernait l'adaptation aux changements climatiques.

B. Information sur les technologies

16. Le programme de travail pour 2007 comprenait trois activités relatives à l'information sur les technologies:

a) Collaboration avec le secrétariat, le PNUD, le PNUE et l'ONUDI pour l'organisation, à l'intention des centres d'information technologique participant au projet pilote de réseau, d'un séminaire visant à diffuser les enseignements tirés de ce projet (voir par. 17 ci-dessous)⁵;

b) Examen des résultats du séminaire et formulation de recommandations à l'intention du SBSTA et du secrétariat sur les mesures envisageables (voir par. 18 ci-dessous);

c) Suite à donner à la discussion consacrée aux résultats du séminaire par: 1) une analyse des options concernant la voie à suivre; et 2) une enquête auprès des utilisateurs, notamment des membres actuels et potentiels du réseau, afin de déterminer leurs besoins en matière d'informations au sujet des technologies propres, le moyen le plus approprié de fournir ces informations, et le format le plus pratique.

17. Dans sa décision 6/CP.10, la Conférence des Parties a encouragé le secrétariat à poursuivre ses travaux concernant un projet pilote de mise en réseau du système FCCC d'échange d'informations sur les technologies (TT: CLEAR) et des centres nationaux et régionaux d'information sur les technologies⁶ pour que les Parties comprennent bien la faisabilité technique et les coûts du renforcement des centres technologiques dans les pays en développement.

18. À sa vingt-cinquième session, le SBSTA a demandé au secrétariat d'organiser, en collaboration avec le PNUD, le PNUE, l'ONUDI et le GETT, un séminaire destiné aux centres d'information technologique participant au projet pilote mentionné au paragraphe 17 ci-dessus en vue de diffuser les enseignements tirés de ce projet (FCCC/SBSTA/2006/11, par. 80 b)). Ce séminaire s'est tenu à Bonn (Allemagne) les 12 et 13 mars 2007.

19. Un rapport sur les résultats du séminaire a été présenté par le secrétariat à la onzième session du GETT⁷. En raison de la complexité du projet pilote de mise en réseau et de la nécessité d'analyser les

⁵ Actuellement, les centres suivants font partie du réseau pilote: le Réseau des solutions de substitution durables, le centre canadien «Clean Energy Portal», le centre américain «Climate Technology Cooperation Gateway», le Centre international pour le transfert de technologies de l'université de Tsinghua (Chine), le Centre de la Communauté des Caraïbes sur les changements climatiques, le Centre international de Tunis pour les technologies environnementales et l'Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS) en Tunisie.

⁶ Les centres d'information sur les technologies sont des centres chargés de collecter, cataloguer, synthétiser et diffuser des informations sur les technologies écologiquement rationnelles et de diffuser ou échanger ces informations en ligne.

⁷ FCCC/SBSTA/2007/INF.1.

moyens d'améliorer le réseau des centres d'information sur les technologies, les membres du GETT ont jugé que des informations supplémentaires sur les besoins des utilisateurs seraient nécessaires et ont proposé que le secrétariat effectue une étude auprès des utilisateurs, notamment des membres actuels et potentiels du réseau, afin de déterminer leurs besoins en matière d'informations au sujet des technologies propres et le moyen le plus approprié de fournir ces informations, et le format le plus pratique. Les résultats de cette étude devraient aider le GETT et le secrétariat à déterminer les différentes orientations possibles de cette activité. Le Groupe est convenu d'examiner cette question à sa douzième session.

C. Mécanismes

20. Le programme de travail pour 2007 comprenait les activités suivantes consacrées aux mécanismes:

a) Préparer un résumé succinct des réalisations du Groupe d'experts au cours des cinq dernières années, écrit de telle façon qu'il soit compréhensible par ceux qui ne sont pas familiarisés avec les processus découlant de la Convention;

b) Examen du rapport du secrétariat sur ses activités de vulgarisation auprès d'autres organisations internationales destinées à renforcer la collaboration pour les activités pertinentes, y compris présentation d'un exposé sur la publication intitulée *Guide d'élaboration de projets bancables pour le transfert de technologies* (guide pratique) et sa large diffusion;

c) Préparation d'un document sur les travaux conjoints de recherche et de développement (y compris les bilans).

21. Le GETT a pris note avec intérêt des débats sur le transfert de technologies et le renforcement des capacités en matière de transfert de technologies qui avaient eu lieu lors d'autres événements internationaux (par exemple, à la quinzième session de la Commission du développement durable et aux Sommets du G-8 à Gleneagles et Heiligendamm. Les travaux du GETT au cours des cinq dernières années pourraient contribuer utilement à l'examen de politique générale entrepris lors de la quinzième session de la Commission du développement durable et de ce qu'on appelle le Processus de Gleneagles du G-8+5. À sa dixième session, le GETT a souligné qu'il était nécessaire de faire un résumé de ses travaux et de le mettre, à titre de référence, à la disposition des participants à d'autres réunions dans ce domaine. Le GETT a également invité le G-8+5, la Banque mondiale, l'Agence internationale de l'énergie et d'autres organisations compétentes à se fonder sur ses travaux pour déterminer les obstacles et les problèmes freinant le transfert de technologies respectueuses de l'environnement, ainsi que le prévoit le programme de travail du Groupe.

22. En réponse à une demande du SBSTA (FCCC/SBSTA/2006/11, par. 80 c) i)), le secrétariat a réalisé une brochure⁸ résumant les travaux du GETT depuis sa création⁹ et l'a mise à la disposition des participants à la vingt-sixième session du SBSTA, aux ateliers organisés dans le cadre de la Convention et à d'autres réunions internationales, notamment à la quinzième session de la Commission du développement durable. En outre, le Président du GETT a présenté les travaux du Groupe au cours des six dernières années lors du troisième atelier consacré au dialogue pour une action concertée à long terme destinée à permettre de faire face aux changements climatiques par un renforcement de l'application de la Convention, organisé durant la vingt-sixième session des organes subsidiaires en mai 2007.

⁸ http://unfccc.int/files/essential_background/background_publications_htmlpdf/application/pdf/egtt_en_070523.pdf

⁹ Le résumé se fonde sur les informations contenues dans le document FCCC/SBSTA/2006/INF.4.

23. À sa session spéciale tenue parallèlement à l'atelier consacré aux meilleures pratiques d'évaluation des besoins en matière de technologie, le GETT a débattu du projet de cadre de référence pour un document sur les travaux conjoints de recherche et de développement (R&D), y compris les bilans. Ce document fournirait une première vue d'ensemble des travaux conjoints de R&D menés dans le cadre de la Convention en mettant l'accent sur la mise au point et le transfert de technologies. Le Groupe est convenu que le document servirait de base aux débats sur les travaux conjoints de R&D à sa douzième session, en vue de recommander des actions futures dans ce domaine pour examen par le SBSTA.

D. Renforcement des capacités

24. Les activités du GETT en 2007 dans les domaines liés au renforcement des capacités sont décrites dans les sections consacrées aux évaluations des besoins en matière de technologie (III. A), aux informations sur les technologies (III. B) et aux modes de financement novateurs (III. E) du présent document.

E. Questions intersectorielles

25. Le programme de travail du GETT prévoit de mener des activités spécifiques ayant trait aux modes de financement novateurs et aux techniques d'adaptation.

1. Modes de financement novateurs

26. Le programme de travail pour 2007 comprend les activités suivantes dans le domaine des modes de financement novateurs:

- a) Définition d'un plan de travail pour la diffusion et l'utilisation du guide pratique (voir par. 27 ci-dessous);
- b) Promotion et diffusion du guide pratique auprès des publics cibles;
- c) Préparation et diffusion d'une brochure établie à partir du rapport technique sur les modes de financement novateurs (voir par. 32 ci-dessous);
- d) Étude de l'appui technique susceptible d'être apporté au Groupe d'experts des pays les moins avancés pour l'application des résultats des plans d'action nationaux aux fins de l'adaptation par l'élaboration de propositions de projet en vue de leur financement, en tant que suite donnée à la réunion des Présidents du SBSTA et du SBI et des présidents des groupes d'experts établis au titre de la Convention pendant la vingt-quatrième session des organes subsidiaires, en mai 2006 (voir par. 40 ci-dessous);
- e) Bilan du plan de travail pour la diffusion et l'utilisation du guide pratique.

27. À sa vingt-cinquième session, le SBSTA a approuvé la recommandation faite par le GETT dans son rapport annuel pour 2006, tendant à ce que soit dressé un plan de travail pour la diffusion et l'utilisation du guide pratique publié par le GETT et le secrétariat en 2006. Il a prié le secrétariat de collaborer à l'application de ce plan avec les organisations et les initiatives internationales compétentes, et de publier le guide dans toutes les langues officielles de l'ONU, si les ressources le permettaient (FCCC/SBSTA/2006/11, par. 79).

28. Le plan de travail a fait l'objet d'un débat à la onzième session du GETT¹⁰. L'objectif global de ce plan de travail est d'améliorer l'accès au financement des projets de transfert de technologies par les sources de financement public et privé disponibles. Le plan comprend cinq éléments: la promotion et la diffusion du guide pratique; l'organisation d'événements dans les centres d'apprentissage parallèlement aux sessions des organes subsidiaires; l'organisation d'ateliers régionaux et de formations sur l'élaboration de propositions de financement; la création d'un bureau d'assistance fournissant un appui technique aux concepteurs de projet; et la création d'une plate-forme de financement de projets offrant un cadre aux concepteurs de projet pour présenter leurs projets à des financeurs.

29. Le GETT estime que la mise en œuvre du plan de travail faciliterait l'application du paragraphe 5 de l'article 4 de la Convention et les activités visant au transfert de technologies tant dans le cadre de la Convention qu'ailleurs. Le Groupe a souligné que la collaboration avec les organisations et initiatives internationales pertinentes serait essentielle pour assurer le succès de la mise en œuvre du plan de travail. Il a été suggéré que le Réseau consultatif pour le financement privé, une initiative de l'ITC en coopération avec le GETT, pourrait jouer un rôle important dans l'exécution de ce plan, en particulier pour ce qui concerne la fourniture d'un appui technique aux concepteurs de projets dans les pays en développement¹¹.

30. Les membres ont également suggéré qu'il serait essentiel de favoriser la collaboration avec les organisations intergouvernementales compétentes et d'associer les parties prenantes appropriées, notamment les représentants du monde des affaires et de l'industrie, et les organisations non gouvernementales. À cet égard, le Groupe s'est félicité de la proposition faite par l'ONUDI de présenter le guide pratique à son atelier sur l'élaboration de projets prévu en Afrique du Sud en août 2007. Certains membres du GETT ont également souligné l'importance de la mise en place de conditions propices, c'est-à-dire une politique et une réglementation appropriées, afin d'améliorer l'accès au financement, et ont relevé la nécessité de donner de nouvelles indications aux Parties concernant les ressources financières disponibles pour le financement de projets et la manière d'accéder à celles-ci.

31. Conformément à la demande formulée par le SBSTA (mentionnée au paragraphe 27 ci-dessus), le secrétariat a publié le guide pratique en langues anglaise, française et espagnole sur le site Web de la Convention¹², de TT:CLEAR¹³ et d'autres sites Web. En outre, il s'apprête à le publier en langues arabe, chinoise et russe.

32. Le document technique sur les formules novatrices possibles pour le financement de la mise au point et du transfert de technologies¹⁴ établi par le GETT en 2006 a été publié sous la forme d'une brochure¹⁵ pour qu'il puisse être consulté par un public plus large, notamment des personnes qui mènent

¹⁰ <http://ttclear.unfccc.int/ttclear/pdf/PG/Workplan-PG.pdf>.

¹¹ Le Réseau consultatif pour le financement privé a pour objectif d'élargir l'accès au financement de projets de transfert de technologies sans incidence sur le climat en offrant une formation et un appui technique aux concepteurs de projets dans les pays en développement et les pays en transition afin de les aider à élaborer des propositions de financement de projet.

¹² http://unfccc.int/essential_background/background_publications_htmlpdf/items/2625.php.

¹³ <http://ttclear.unfccc.int/ttclear/jsp/index.jsp?mainFrame=../html/IfPG.html>.

¹⁴ FCCC/TP/2006/1.

¹⁵ http://unfccc.int/files/essential_background/background_publications_htmlpdf/application/pdf/innovation_en_070523.pdf

d'autres activités liées aux formules novatrices de financement, tant dans le cadre du processus de la Convention qu'ailleurs.

2. Technologies d'adaptation aux changements climatiques

33. Le programme de travail comprenait les activités suivantes dans le domaine des technologies d'adaptation aux changements climatiques:

- a) Examen des activités envisageables à l'appui du programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements;
- b) Diffusion auprès des publics cibles de la brochure consacrée aux technologies d'adaptation;
- c) Examen du rapport de synthèse sur les communications des Parties concernant le programme de travail de Nairobi;
- d) Participation à l'atelier sur les pratiques et la planification en matière d'adaptation organisé dans le cadre du programme de travail de Nairobi.

34. Dans le cadre du programme de travail de Nairobi, le SBSTA a invité, à sa vingt-cinquième session, les Parties et les organisations compétentes à communiquer au secrétariat, pour le 15 mai 2007, des informations sur les méthodes et outils d'évaluation existants et nouveaux, ainsi que leurs vues sur les enseignements tirés de leur application, les possibilités qui s'offrent, et les lacunes, besoins, contraintes et obstacles relevés, les moyens envisageables pour mettre au point des méthodes et des outils et en assurer une meilleure diffusion, et les possibilités de formation. Il a également prié le secrétariat d'établir, pour sa vingt-septième session, un rapport faisant la synthèse des informations et des vues communiquées, ainsi que des résultats pertinents des travaux du Groupe d'experts des pays les moins avancés, du GCE et du GETT (FCCC/SBSTA/2006/11, par. 33 et 34).

35. À sa onzième session, le GETT a débattu des activités permettant d'appuyer la mise en œuvre du programme de travail de Nairobi. Il a indiqué que ces activités devraient se fonder sur les travaux qu'il avait réalisés dans le domaine des technologies pour l'adaptation, notamment les résultats du séminaire sur la mise au point et le transfert de technologies écologiques pour l'adaptation aux changements climatiques¹⁶ et le document technique sur les technologies pour l'adaptation aux changements climatiques¹⁷. Certains membres ont estimé qu'à court terme ces activités devraient viser principalement à continuer à faire connaître les produits mis au point par le GETT dans ce domaine et à assurer la participation des membres du GETT aux ateliers organisés par le secrétariat dans le cadre du programme de travail de Nairobi. Les communications des Parties mentionnées au paragraphe 34 ci-dessus devraient fournir des indications supplémentaires sur les activités qui pourraient être menées par le GETT à moyen terme.

¹⁶ FCCC/SBSTA/2005/8.

¹⁷ FCCC/TP/2006/2.

36. Le Groupe est convenu de poursuivre l'examen des activités pouvant être menées dans le domaine des technologies pour l'adaptation en se fondant sur les travaux qu'il avait réalisés dans ce domaine et comme suite au programme de travail de Nairobi à sa douzième session, en tenant compte du rapport de synthèse mentionné au paragraphe 34 ci-dessus.

F. Collaboration avec d'autres groupes d'experts créés au titre de la Convention

37. Le GETT s'attache actuellement à renforcer la coopération avec les organes constitués au titre de la Convention (le GCE et le Groupe d'experts des pays les moins avancés) (ci-après dénommés «les groupes d'experts») et à étudier les domaines de collaboration possibles avec le Conseil exécutif du mécanisme pour un développement propre. En 2007, il a collaboré étroitement avec le GCE à l'élaboration d'un tableau des thèmes intersectoriels figurant dans les communications nationales des Parties non visées à l'annexe I¹⁸.

38. Les Présidents du GCE et du Groupe d'experts des pays les moins avancés ont été invités à participer à la onzième session du GETT afin de définir des domaines de collaboration possibles. Lors de cette session, le Président du GCE a présenté l'état d'avancement du programme de travail du GCE pour 2007, et évoqué notamment le tableau des thèmes intersectoriels, le document FCCC/SBI/2007/7 et un atelier sur l'échange d'expériences et de bonnes pratiques entre les Parties non visées à l'annexe I pour l'établissement des communications nationales et sur les questions intersectorielles. Le Président du GCE a indiqué que les Présidents du GETT et du Groupe d'experts des pays les moins avancés seraient invités à participer à cet atelier afin de renforcer encore leur collaboration.

39. À sa onzième session, le Groupe a également été informé du programme de travail du Groupe d'experts des pays les moins avancés pour 2007. Ce programme de travail prévoyait une réunion visant à établir un bilan des progrès accomplis par les Parties en ce qui concerne l'élaboration et la mise en œuvre des PANA. Un des objectifs de cette réunion était d'orienter la mise en œuvre de projets pour l'adaptation identifiés par les PANA. Certains membres ont estimé qu'il serait possible de collaborer en vue d'aider le Groupe d'experts des pays les moins avancés à appliquer les résultats des PANA en utilisant le guide pratique pour aider les Parties à mettre au point de bonnes propositions de projets en vue de leur financement, et à avoir accès au financement.

40. Durant la vingt-sixième session des organes subsidiaires, les Présidents du SBSTA et du SBI ont organisé une réunion avec les Présidents des groupes d'experts, à laquelle le Secrétaire exécutif a également pris part. Cette réunion visait à échanger des informations sur l'état d'avancement du programme de travail de chacun des groupes et sur la collaboration entretenue jusque-là entre les différents groupes d'experts, et à étudier d'autres domaines de collaboration possibles, notamment la contribution des groupes à l'exécution du programme de travail de Nairobi.

¹⁸ FCCC/SBI/2007/3.